



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contractuels

Question écrite n° 6760

Texte de la question

64 000 CES sont employés dans l'éducation nationale, en particulier dans les collèges et les lycées. Chacun s'accorde à reconnaître que, sans cet apport important, ces établissements ne pourraient fonctionner : ainsi sont mis en évidence les besoins en emplois ATOS dont la création est restée largement insuffisante au cours des dernières années. M. Daniel Paul attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la nécessité de créer des emplois stables, qualifiés, correspondant aux besoins des établissements. Au moment où l'arrivée d'emplois-jeunes va permettre de répondre à des besoins nouveaux, non aux tâches traditionnelles. Au moment où le budget de l'éducation nationale connaît une hausse sensible, il lui demande comment il entend réduire la précarité qui caractérise de trop nombreux emplois en collèges et lycées et relancer une politique d'emplois stables dont les établissements et leurs élèves ont besoin.

Texte de la réponse

Le projet de loi de finances pour 1998 prévoit la création de 550 emplois d'ATOS au 1er septembre 1998 dans les établissements scolaires et les services déconcentrés. En outre, 70 emplois d'ingénieurs et de techniciens sont créés, toujours à la rentrée, pour assurer un réseau d'assistance rapprochée aux utilisateurs dans le cadre de l'implantation des nouvelles technologies dans les établissements d'enseignement. Dans le domaine sanitaire et social, il est prévu la création de 300 emplois d'infirmière et de 300 emplois d'assistante sociale. La création de ces emplois d'infirmières et d'assistantes sociales permettra de renforcer les dispositifs de soins, d'écoute et d'aide destinés aux jeunes en difficulté et contribuera à une meilleure prise en charge de leurs problèmes notamment dans les zones d'éducation prioritaires ou dans les établissements sensibles. Au total ce sont donc 1 220 emplois d'ATOS qui sont ouverts au projet de loi de finances pour 1998. Il faut souligner que cela représente ainsi un véritable changement par rapport aux budgets précédents puisqu'il réamorce les créations d'emplois non enseignants : il faut en effet remonter à 1993 pour trouver un niveau équivalent de créations.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6760

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4139

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 297